

MODALITÉS PRATIQUES

➔ FORMAT ET CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Sessions de 3 heures en soirée ou le samedi matin.
Formation limitée à 10 associations soit 20 participants maximum.

➔ INTERVENANTS

Des intervenants spécialistes dans leur domaine de compétence avec une expérience significative du secteur associatif.

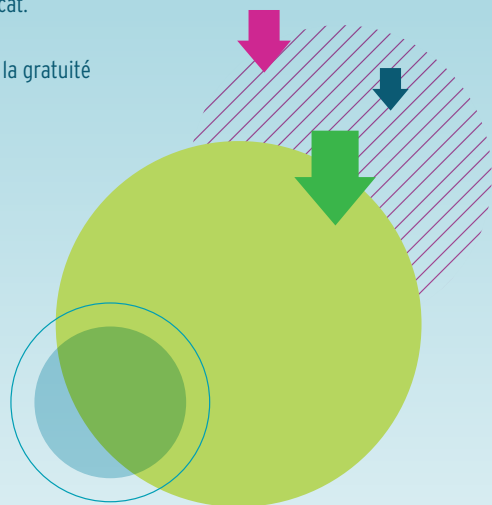
➔ COÛT

• Stagiaire :

60 € + adhésion (40 €) comprenant le suivi du stagiaire, la délivrance du livret de formation et le certificat.

• Association « Sport » et « Animation » :

prise en charge financière possible permettant la gratuité (se renseigner auprès de nos services).



Design graphique : www.triptik.fr

NOUS CONTACTER

Votre interlocutrice : Marie-Pierre BERUT
Tél. 04 50 57 76 63
formation@sea74.com

+ d'infos : www.sea74.com

 Suivez-nous sur :
@SportEmploiAnimation74

**SEA74**

97A, avenue de Genève
74000 Annecy
Tél. 04 50 57 76 63
infos@sea74.com



**SEA74**

Centre de ressources
pour les associations

GESTION ASSOCIATIVE

certificat de formation

Bénévole dans une association ?

- ➔ Valorisez votre engagement
- ➔ Développez votre association
- ➔ Diversifiez vos pratiques



Agréé par :



Labélisé par :



En partenariat avec :



CDOS
HAUTE-SAVOIE

CERTIFICAT DE FORMATION À LA GESTION ASSOCIATIVE

QUELS OBJECTIFS ?

Créé en 2008 par le ministère des Sports et de la Vie Associative, le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA) a pour objectif de faire acquérir aux dirigeants associatifs, les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités bénévoles.

Véritable parcours de formation, le CFGGA est composé de :

- Une session théorique de 30 heures minimum
- Une session pratique de 20 jours dans une association de son choix

Le CFGGA est un certificat reconnu, délivré par SEA74, habilitée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Auvergne-Rhône-Alpes DRDJSCS, utilisable dans son champ professionnel.

QUEL INTÉRÊT ?

- Un parcours de formation suivi et adapté aux associations
- Une reconnaissance du bénévolat
- Le développement des compétences pour son association

QUEL PUBLIC ?

- Dirigeants bénévoles des associations
- Aucun pré requis nécessaire
- Le CFGGA peut être ouvert aux salariés des associations (nous consulter)

AUVERGNE – Rhône-Alpes

haute
savoie
le Département

PROGRAMME

La formation théorique se compose de 4 domaines de compétences partagées entre :

- un socle commun de 30 heures,
- des spécialités en option, fonction du secteur de l'association : SPORT, CULTURE, ANIMATION ou ASSOCIATION EMPLOYEUR.



➔ LES DOMAINES DE COMPÉTENCES

- Le fonctionnement associatif
- Le financement et la comptabilité
- La fonction employeur
- La communication

➔ LE SOCLE COMMUN

- Le fonctionnement juridique d'une association*
- Organiser un événement associatif
- La trésorerie des associations, la comptabilité associative
- La recherche de financement et les partenariats privés
- La fonction employeur*
- Savoir communication, la stratégie de communication et les réseaux sociaux

*sauf spécialités

➔ LES SPÉCIALITÉS

SPORT

- Formaliser le projet associatif de son club sportif
- E subvention CNDS
- L'emploi dans son association sportive : la convention collective du sport.

CULTURE

Le spectacle vivant : réglementations et obligations sociales.

ANIMATION

L'emploi dans l'animation socioculturelle : la convention collective de l'animation.

ASSOCIATION EMPLOYEUR

La GRH appliquée à son association.